

## Communiqué de presse :

### **Salaires des enseignants, stop aux idées fausses !**

---

Depuis 24 heures, plusieurs médias utilisent un rapport publié par l'OCDE il y a dix jours pour tirer des conclusions mensongères sur la situation salariale des enseignants. Après une lecture parcellaire de ce rapport, agrémentée de quelques erreurs méthodologiques de lecture des données statistiques, des pseudo-experts affirment que les professeurs français sont mieux payés que leurs voisins de l'OCDE. Leur conclusion est toute trouvée : il ne serait pas nécessaire de revaloriser les salaires dans l'Education Nationale. Le SNES-FSU dénonce une présentation fallacieuse et méprisante qui vient alimenter le cliché d'une profession privilégiée. Pourtant, tout montre que le déclassement salarial est une réalité pour nos professions :

- en 1980, un professeur certifié débutait avec un salaire égal à 2 SMIC, il ne débute qu'à 1,25 SMIC aujourd'hui
- le salaire d'un professeur certifié avec 10 ans d'ancienneté n'atteint pas 2000 € net mensuel
- en 20 ans, les professeurs ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire par an.

Aujourd'hui, les professeurs en début de carrière sont éligibles à la prime d'activité, mesure qui relève des dispositifs de lutte contre la pauvreté, preuve de l'indigence des salaires. Depuis plus de 10 ans dans le second degré, les concours ne font pas le plein: le métier n'attire plus et la question salariale en est une explication centrale.

Ce rapport est fort opportunément instrumentalisé à l'heure où le Ministre de l'Education Nationale tergiverse sur la nécessaire revalorisation salariale, annonçant l'ouverture de discussions mais ne donnant aucun calendrier ni précisions sur les mesures envisagées et alors même qu'il est désormais évident que les enseignants seraient les grands perdants de la réforme des retraites telle qu'elle présentée.

Pour le SNES-FSU, il y a urgence à prendre la mesure du déclassement salarial que subissent nos professions. Il propose que le processus PPCR de revalorisation des carrières reprenne :

- Accélération des débuts de carrière (commencer la carrière à l'actuel 4ème échelon) ;
- Aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service ;
- Accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite.

Le SNES-FSU demande dans l'immédiat le doublement de l'ISOE pour tous ainsi que celui de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et PSY-EN. De même il exige pour tous les jeunes collègues une véritable prime d'installation à l'entrée dans nos métiers.

Avec la FSU, il continue d'exiger la revalorisation du point d'indice avec un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années.